

**CRC niveaux 1 et 2 – 2<sup>e</sup> étape**  
**Évaluation institutionnelle (VRRDCI)**

Candidat/e :		
Secteur :                      Niveau :		
Nouvelle demande		
Critères	Évaluation*	Commentaires
<b>1. Impact scientifique et structurant de la chaire pour la/les facultés</b>	/10	
<b>2. Arrimage de la proposition de recherche avec les priorités institutionnelles, soit directement par sa thématique, soit par sa valeur ajoutée en terme d'impact global : mobilisation de connaissances, contributions au changement de vision du monde ou impacts sociétaux</b>	/10	
<b>3. Stratégie d'intégration EDI dans le programme de recherche et impact au niveau des objectifs institutionnels de diversité et d'équité</b>	/10	
<b>4. Caractère stratégique et effet structurant anticipé de la chaire pour l'UdeM</b>	/10	
<b>Bilan</b>	Total = /40	

**Barème**

Pour chaque candidature et pour les critères 1, 2 et 4, une « note » de 0 à 10 est attribuée selon le barème suivant :

- De 8/10 à 10/10 : satisfait aux critères
- De 6/10 à 8/10 : satisfait « presque » aux critères
- Moins de 6/10 : ne satisfait pas aux critères

En ce qui concerne le **critère 3**, on prend en compte non seulement l'**appartenance de la candidate ou du candidat à un groupe désigné** (femmes, autochtones, personnes handicapées et minorités visibles; 8 points maximum), mais aussi la **stratégie EDI** pour intégrer les personnes issues de groupes désignés dans la dynamique de recherche (2 points maximum). Les notes sont compilées et discutées en séance et les dossiers classés sur la base du score ainsi établi.